



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 22/03/2024
Reçu en préfecture le 22/03/2024
Publié le
ID : 033-243301264-20240314-2024_015B-DE

N°2024/015

**OBJET : AVENANT 02 AU MARCHÉ PUBLIC N°23-1500
PRESTATION DE COLLECTE EN PORTE A PORTE : ORDURES
MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES ET DÉCHETS RECYCLABLES SECS**

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 32

Nombre de Conseillers présents et représentés : 43

Quorum : 23

Date de convocation : 08 mars 2024

Date d'affichage de la convocation au siège : 08 mars 2024

Secrétaire de séance : Benoist AULANIER

**Le 14 mars de l'année deux mille vingt-
quatre à 18h30**
à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de
Montesquieu, légalement convoqué, s'est
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte.

Le procès-verbal du 1^{er} février 2024 est adopté à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
TALABOT Martine (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	D		CLAVERIE Dominique (Maire)	P	
CLAIR Jean-Georges (Maire)	E	Mme DUCOSSON	TAMARELLE Christian (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	D		BOURGADE Laurence (Maire)	D	
PEREZ Gracia (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
DUMESNIL Mickaël	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	E	M. BARRERE	LABASTHE Anne-Marie	E	M. BARBAN
DUCOSSON Anne-Cécile	P		MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BOURROUSSE Michèle	D		PRÉVOTEAU Marie-Louise	E	M. GILLET
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	P	
MÉRIAU Stéphane	E	M. AULANIER	LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	D		SIDAOUI Alain	E	Mme MARTINEZ
SAUNIER Catherine	D		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	E	Mme BOURGADE
BOURRIER Sylviane	D		BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
FREY François	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mme TALABOT
MARTINEZ Corinne	P		CLÉMENT Bruno	P	
SOUBELET Véronique	E	M. FREY	FAURE Christian	P	
AULANIER Benoist	P		GIRAUDEAU Isabelle	P	
BONNETOT Aurore	E	Mme PERPIGNAA- GOULARD			

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent / D = Distanciel



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/015

**OBJET : AVENANT 02 AU MARCHÉ PUBLIC N°23-1500
PRESTATION DE COLLECTE EN PORTE A PORTE : ORDURES
MÉNAGÈRES RESIDUELLES ET DECHETS RECYCLABLES SECS**

Vu les statuts de la Communauté de communes de Montesquieu,

Vu les articles L1411-5 II, L1414-2 et L1414-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la Commission d'Appel d'Offres,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2020/063 relative à la délégation d'attribution au Président de la Communauté de communes de Montesquieu,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Les prestations de collecte des ordures ménagères et recyclables secs en porte à porte sont effectuées sur l'ensemble du territoire intercommunal et comprennent :

- La collecte des ordures ménagères et leur déchargement au site de traitement ;
- La collecte sélective en porte à porte des emballages recyclables et leur déchargement au centre de tri.

A cela vient s'ajouter ponctuellement la collecte des déchets des manifestations et événements d'envergure organisés sur le territoire.

Un marché public a été signé et notifié le 09/10/2023 avec la Société Méditerranéenne de Nettoyement (S.M.N), 2 route Robert Algayon – Bâtiment B5 – 33640 AYGUES MORTES LES GRAVES -Siret 326 180 544 00230, pour un montant global et forfaitaire sur 48 mois à compter du 1^{er} janvier 2024, de 7 357 860 € TTC. Un bordereau de prix unitaires est prévu au marché pour d'éventuelles prestations supplémentaires ; le montant maximum alloué au BPU par période est de 500 000 € HT.

Un avenant 01 a été signé le 09 février 2024 en vue de poursuivre la collecte avec les modalités en cours (OMR et tri toutes les semaines) jusqu'au 01^{er} avril 2024.

Afin de laisser aux usagers le temps d'intégrer les nouvelles modalités de tri (tri à la source des biodéchets et mise en place des bacs jaunes), la collectivité souhaite maintenir le même niveau de service et a décidé de poursuivre la collecte avec les modalités en cours jusqu'au 31 octobre 2024.

L'avenant 02 au marché s'élève à 97 230 € HT soit 102 577.65 € TTC (TVA 5.5 %) pour 7 mois, représentant une augmentation de 1.68 % par rapport au marché initial.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/015

**OBJET : AVENANT 02 AU MARCHÉ PUBLIC N°23-1500
PRESTATION DE COLLECTE EN PORTE A PORTE : ORDURES
MENAGERES RESIDUELLES ET DECHETS RECYCLABLES SECS**


Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Décide d'accepter la proposition d'avenant de la Société Méditerranéenne de Nettoyement,
- Autorise Monsieur le Président, à signer l'avenant 02 au marché 23-1500,
- Prévoit les crédits au budget afférent.

Fait à Martillac, le 14 mars 2024



Benoist AULANIER
Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le

ID : 033-243301264-20240314-2024_015B-DE

